

Paris, le 17 juillet 2012

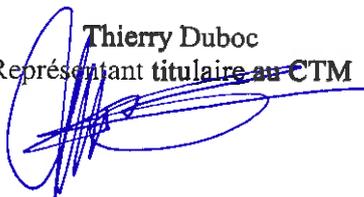
Madame la Présidente,

En application de l'article 44 du décret 2011-184 du 15 février 2011, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, je vous serais reconnaissant de bien vouloir convoquer le comité technique ministériel dans un délai maximum de deux mois après réception du présent courrier.

Je souhaite voir figurer les points suivants à l'ordre du jour de ce comité :

- maintien de l'universalité du réseau diplomatique, consulaire, culturel et de coopération ;
- perspectives budgétaires pour 2012/2015 ;
- effectifs et missions à l'administration centrale et dans les réseaux diplomatique, consulaire, culturel et de coopération ;
- perspectives pour le ministère des affaires étrangères suite à l'abandon de la révision générale des politiques publiques (RGPP) ; retour catégoriel au titre de l'année 2012 ;
- suites à donner à l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 22 juin 2012 étendant aux concubins l'abattement sur l'indemnité de résidence des agents mariés et pacsés en poste double.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.


Thierry Duboc
Représentant titulaire au CTM

Madame Nathalie Loiseau
Directrice générale de l'administration et de la modernisation
Présidente du CTM
27, rue de la Convention

Cqué : CM, SG, RH1D